

LA VERNADIENNE 2022

11^{ème} édition

SAMEDI 27 AOÛT 2022

Ouverture des inscriptions le 4 JUIN 2022

Randonnée VTT Nocturne :

... **35 kilomètres** : 400 mètres D+

(200 Participants maxi)

DIMANCHE 28 AOUT 2022

Ouverture des inscriptions le 4 JUIN 2022

Randonnée VTT :

... **25 kilomètres** : 200 mètres D+

... **35 kilomètres** : 400 mètres D+

... **45 kilomètres** : 700 mètres D+

... **60 kilomètres** : 900 mètres D+

Randonnée Pédestre :

... **10 kilomètres** : 150 mètres D+

... **15 kilomètres** : 250 mètres D+

Tarifs inscriptions en ligne(www.asnvb.fr) :

toutes activités 6€

sur place 7€

(gobelet disponible au départ contre 1€ de consigne remboursable à l'arrivée)

ATTENTION !!!

Information éco responsable

Lors de votre inscription, un gobelet est disponible contre 1€ de consigne et vous sera remboursé à votre arrivée après récupération du gobelet.

Les ravitaillements seront adaptés en fonction des règles sanitaires en vigueur au moment de la manifestation.

SPORTIVEMENT

VTT NOCTURNE

Article I. L'ÉPREUVE

L'association A.S.N.V.B (Association Sport nature Vernou-sur-Brenne) organise le samedi **27 août 2022** une randonnée **VTT NOCTURNE**

Article II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Moins de 16 ans accompagnement obligatoire d'un adulte référent.
- Un vélo adapté et en parfait état.
- Eclairage avant et arrière réglementaire.
- Port d'un casque obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.
- Nécessaire de réparation autonome obligatoire.

Article III. INSCRIPTION

Sur le site : **www.asnvb.fr** (inscription et paiement en ligne - gratuit pour les moins de 16 ans)

TARIFS

Inscription en ligne sur asnvb.fr

- **6 euros (un ravitaillement)**
(gobelet disponible au départ contre 1€ de consigne remboursable à l'arrivée)

Inscription sur place

- **7 euros (un ravitaillement)**
(gobelet à récupérer au départ contre 1€ de consigne remboursable à l'arrivée)

Article IV. ASSURANCES

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et de tous les participants. Celle-ci ne prend effet que pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Individuelle Accident Corporel : il appartient aux participants de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle accident. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur Fédération qu'ils soient bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation. Dans le cas contraire, il est dans leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire à une assurance adaptée.

Domage et Responsabilité Matériel : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants

LA VERNASIENNE 2022

reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte.

Article V. HORAIRES DE DEPART

- Le départ de la randonnée aura lieu le **samedi 27 août à partir de 20h30.**
- Lieux : **Gymnase de Vernou-sur-Brenne**

Article VI. BALISAGE DU PARCOURS AVEC FLECHAGE PHOSPHORESCENT.

- 35 kilomètres 400 mètres D+ (**200 Participants maxi**)

Article VII. ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

La randonnée VTT nocturne est un événement **éco-responsable**. En prenant part à l'évènement, les participants s'engagent à :

- être respectueux des autres participants, des organisateurs et des personnes extérieures aux épreuves (randonneurs, passants...).
- ne pas jeter de détritrus sur le parcours et de se servir des poubelles mises à disposition aux ravitaillements.
- veiller à respecter les consignes données par les organisateurs, données au départ ou sur le parcours.
- rouler à une allure qui ne puisse jamais les mettre en danger, eux-mêmes ou les autres participants.
- porter assistance à toute personne en difficulté sur le parcours et prévenir dès que possible l'organisation.
- **respect des propriétés privées traversées**

Article VIII. DROIT A L'IMAGE

Tous les participants à La Randonnée VTT NOCTURNE autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les résultats et les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve.

Article IX. SECURITE ET SANTE

Des personnes bénévoles seront réparties sur le parcours pour assurer la sécurité des intersections les plus délicates sur la voie publique. Les participants devront scrupuleusement respecter leurs consignes, y compris l'arrêt momentané si cela est nécessaire.

L'organisation adaptera son programme et l'accueil du public aux préconisations au jour de l'épreuve, dictées par le gouvernement en lien avec l'épidémie de Covid-19.

Article X. MODIFICATIONS ET ANNULATION

En cas de météo défavorable ou d'évènement de contrainte majeure, les organisateurs se réservent le droit de procéder à une modification des parcours ou à l'annulation des épreuves si aucune solution de repli ne peut être envisagée ou si la sécurité des participants venait à être mise en doute.

RANDO VTT

Article I. L'ÉPREUVE

L'association A.S.N.V.B (Association Sport Nature Vernou-sur-Brenne) organise le **dimanche 28 Août 2022** une randonnée VTT.

Article II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Moins de 16 ans accompagnement obligatoire d'un adulte référent.
- Un vélo adapté et en parfait état.
- Port d'un casque obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.
- Nécessaire de réparation autonome obligatoire.

Article III. INSCRIPTION

Sur le site : **www.asnvb.fr** (inscription et paiement en ligne)

TARIFS

Inscription en ligne sur asnvb.fr

- **6 euros** (gobelet disponible au départ contre 1€ de consigne remboursable à l'arrivée)

Inscription sur place

- **7 euros** (gobelet disponible au départ contre 1€ de consigne remboursable à l'arrivée)

Article IV. ASSURANCES

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et de tous les participants. Celle-ci ne prend effet que pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Individuelle Accident Corporel : il appartient aux participants de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle accident. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur Fédération qu'ils soient bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation. Dans le cas contraire, il est dans leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire à une assurance adaptée.

Domage et Responsabilité Matériel : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte.

LA VERNASIENNE 2022

Article V. HORAIRES DE DEPART

- Le départ de la randonnée aura lieu le **dimanche 28 août à partir de 7h30**.
- Lieux : **Gymnase de Vernou Sur Brenne**

Article VI. BALISAGE DU PARCOURS AVEC FLECHAGE ET RUBALISE.

- 25 kms : 200 Mètres D+ (1 ravito sur le parcours + 1 ravito gourmand à l'arrivée)
- 35 kms : 400 Mètres D+ (1 ravito sur le parcours + 1 ravito gourmand à l'arrivée)
- 45 kms : 700 Mètres D+ (2 ravitos sur le parcours + 1 ravito gourmand à l'arrivée)
- 60 kms : 900 Mètres D+ (2 ravitos sur le parcours + 1 ravito gourmand à l'arrivée)

Article VII. ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

La randonnée VTT est un événement **éco-responsable**. En prenant part à l'évènement, les participants s'engagent à :

- Etre respectueux des autres participants, des organisateurs et des personnes extérieures aux épreuves (randonneurs, passants...).
- Ne pas jeter de détritux sur le parcours et de se servir des poubelles mises à disposition aux ravitaillements.
- Veiller à respecter les consignes données par les organisateurs, données au départ ou sur le parcours.
- Rouler à une allure qui ne puisse jamais les mettre en danger, eux-mêmes ou les autres participants.
- Porter assistance à toute personne en difficulté sur le parcours et prévenir dès que possible l'organisation.
- **Respect des propriétés privées traversées**

Article VIII. DROIT A L'IMAGE

Tous les participants à La Randonnée VTT autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les résultats et les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve.

Article IX. SECURITE ET SANTE

Des personnes bénévoles seront réparties sur le parcours pour assurer la sécurité des intersections les plus délicates sur la voie publique. Les participants devront scrupuleusement respecter leurs consignes, y compris l'arrêt momentané si cela est nécessaire.

L'organisation adaptera son programme et l'accueil du public aux préconisations au jour de l'épreuve, dictées par le gouvernement en lien avec l'épidémie de Covid-19.

Article X. MODIFICATIONS ET ANNULATION

En cas de météo défavorable ou d'évènement de contrainte majeure, les organisateurs se réservent le droit de procéder à une modification des parcours ou à l'annulation des épreuves si aucune solution de repli ne peut être envisagée ou si la sécurité des participants venait à être mise en doute.

25km 2022

27.47 km

Distance

--

Vitesse moyenne

--

Objectif de temps

VTT

Type de parcours

Altitude

207 m

Ascension totale

209 m

Descente totale

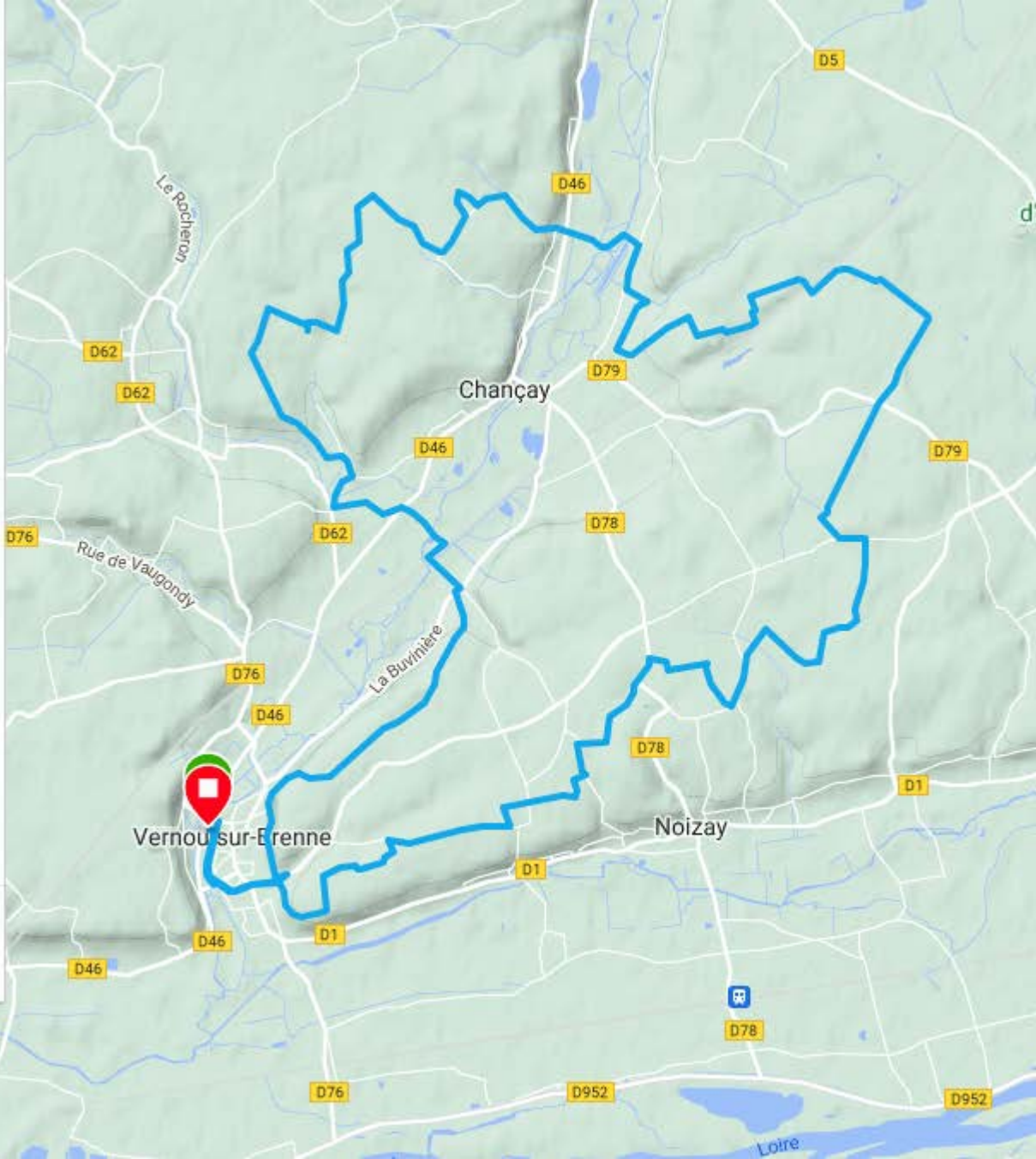


Développer

Privé : disponible pour vous uniquement. [Rendre public](#)

[En savoir plus](#)

★ Envoyer vers l'appareil



35km2022 - 1 ✕

36.58 km -- --
Distance Vitesse moyenne Objectif de temps

VTT
Type de parcours

Altitude

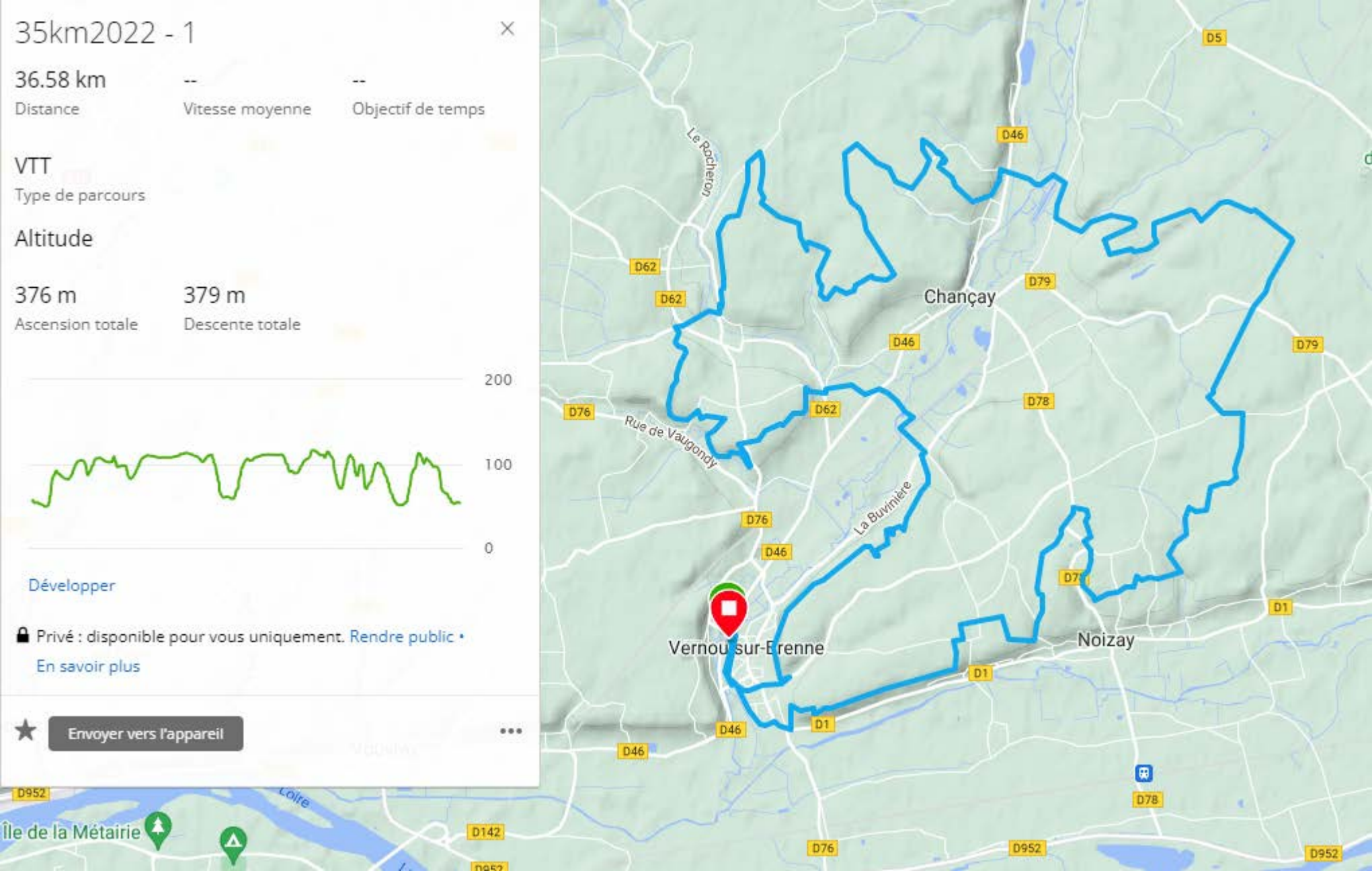
376 m 379 m
Ascension totale Descente totale



Développer

🔒 Privé : disponible pour vous uniquement. [Rendre public](#) •
[En savoir plus](#)

★ Envoyer vers l'appareil ⋮



45km2022



45.14 km

Distance

--

Vitesse moyenne

--

Objectif de temps

VTT

Type de parcours

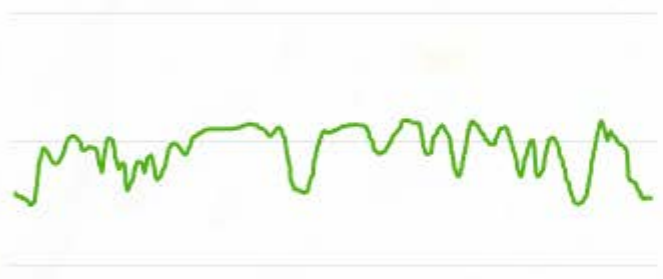
Altitude

490 m

Ascension totale

494 m

Descente totale



Développer

Privé : disponible pour vous uniquement. [Rendre public](#)

[En savoir plus](#)



Envoyer vers l'appareil




60km2022 ✕

60.39 km -- --
Distance Vitesse moyenne Objectif de temps

VTT
Type de parcours

Altitude

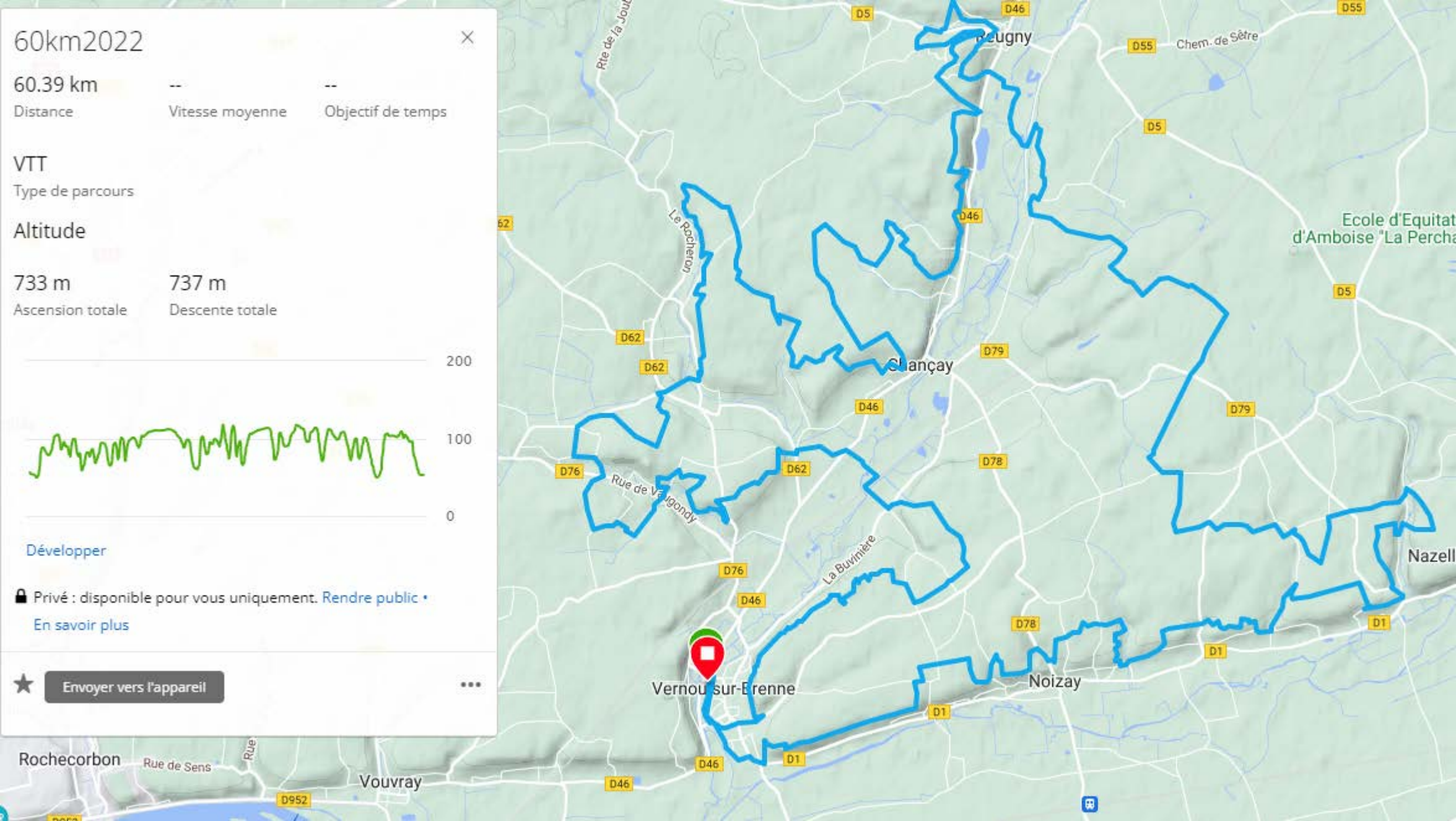
733 m 737 m
Ascension totale Descente totale



Développer

🔒 Privé : disponible pour vous uniquement. [Rendre public](#) •
[En savoir plus](#)

★ Envoyer vers l'appareil ⋮



LA VERNASIENNE 2022

RANDO PEDESTRE

Article I. L'EPREUVE

L'association A.S.N.V.B (Association Sport Nature Vernou-sur-Brenne) organise le **dimanche 28 Août 2022** une randonnée PEDESTRE.

Article II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Moins de 16 ans accompagnement obligatoire d'un adulte référent.
- Un équipement adapté et en bon état.
- Utilisation des bâtons de marche nordique autorisée.

Article III. PRE-INSCRIPTION

Sur le site : **www asnvb.fr** (inscription et paiement en ligne)

TARIFS

Inscription en ligne sur asnvb.fr

- **6 euros** (gobelet disponible au départ contre 1€ de consigne remboursable à l'arrivée)

Inscription sur place

- **7 euros** (gobelet disponible au départ contre 1€ de consigne remboursable à l'arrivée)

Article IV. ASSURANCES

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et de tous les participants. Celle-ci ne prend effet que pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Individuelle Accident Corporel : il appartient aux participants de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle accident. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur Fédération qu'ils soient bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation. Dans le cas contraire, il est dans leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire à une assurance adaptée.

Domage et Responsabilité Matériel : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte.

LA VERNASIENNE 2022

Article V. HORAIRES DE DEPART

- Le départ de la randonnée aura lieu le **dimanche 28 août à partir de 7h30**.
- Lieux : **Gymnase de Vernou-sur-Brenne**

Article VI. BALISAGE DU PARCOURS AVEC FLECHAGE ET RUBALISE.

- Circuit : 10 et 15 kms
- Départ au fil de l'eau
- 10 kms Dénivelé : 150 D+ (1 ravito sur le parcours + 1 ravito gourmand à l'arrivée)
- 15 kms Dénivelé : 250 D+ (1 ravito sur le parcours + 1 ravito gourmand à l'arrivée)

Article VII. ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

La randonnée PEDESTRE est un événement **éco-responsable**. En prenant part à l'évènement, les participants s'engagent à :

- ... Etre respectueux des autres participants, des organisateurs et des personnes extérieures aux épreuves (randonneurs, passants...).
- ... Ne pas jeter de détritrus sur le parcours et de se servir des poubelles mises à disposition aux ravitaillements.
- ... Veiller à respecter les consignes données par les organisateurs, données au départ ou sur le parcours.
- ... Marcher à une allure qui ne puisse jamais les mettre en danger, eux-mêmes ou les autres participants.
- ... Porter assistance à toute personne en difficulté sur le parcours et prévenir dès que possible l'organisation.
- ... **Respect des propriétés privées traversées**

Article VIII. DROIT A L'IMAGE

Tous les participants à La Randonnée PEDESTRE autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les résultats et les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve.

Article IX. SECURITE ET SANTE

Des personnes bénévoles seront réparties sur le parcours pour assurer la sécurité des intersections les plus délicates sur la voie publique. Les participants devront scrupuleusement respecter leurs consignes, y compris l'arrêt momentané si cela est nécessaire.

L'organisation adaptera son programme et l'accueil du public aux préconisations au jour de l'épreuve, dictées par le gouvernement en lien avec l'épidémie de Covid-19.

MODIFICATIONS ET ANNULATION

En cas de météo défavorable ou d'évènement de contrainte majeure, les organisateurs se réservent le droit de procéder à une modification des parcours ou à l'annulation des épreuves si aucune solution de repli ne peut être envisagée ou si la sécurité des participants venait à être mise en doute.

LA VERNASIENNE 2022

ORGANISATION - BALISAGE - PARCOURS

Mercredi 24 août 2022 - 18h00

Distribution matos BALISAGE aux chefs de groupe (consignes balisage STANDARD)

Jeudi 25 août 2022

Pose bifurcations parcours : FAFA LOLO

Vendredi 26 août 2022

BALISAGE circuits (5 équipes) RDV 8h00 au Gymnase de VERNOU

25 : JEAN PAUL/ ALAIN

35 Aller : Franck DUBOIS / Stéphane POISSON (prévoir signalisation spéciale nocturne) :

35 Retour : Fabrice DELANZY/ Olivier DUBRAY (prévoir signalisation spéciale nocturne) :

45 + La partie de VAUGADLAND du 60 : Philippe BONITEAU /Laurent LE POUPON

60 : Eric THOMAS/Jacquelin ROUVRE

Repas au gymnase de VERNOU SUR BRENNÉ

Samedi 27 août 2022

Matin /Après-midi

Contrôle des circuits pour celles et ceux qui le souhaitent.

Fin balisage si besoin

SIGNALISATION DES POINTS DANGEREUX (nocturne)

Dimanche 28 août 2022

7h00 départ des contrôleurs parcours : ALAIN (moto)FAFA (voiture) LOLO (Fat bike élec !!)

Equipes intersection route (pose de pancartes DANGER)

Equipe intervention parcours : FAFA LOLO (prévoir trousse de secours et matos de réparation)

LA VERNASIENNE 2022

ORGANISATION JOUR J

Vendredi 26 août 2022

BALISAGE : 8h00 place

Samedi 27 août 2022

Matin :

Fin balisage si besoin

Fin après midi : 17H00/17H30

Répartition des ravitaillements.

Préparation des lieux d'inscriptions.

Récupération du matériel pour ravitaillement (banc table boissons barnum)

18H30 19H00 : repas en commun STAF NOCTURNE

19H00 : accueil des participants

20H00 : Départ pour installation Ravitaillement LA BADERIE (Éric gaucher)

20h30: Briefing

21H00: Départ groupé

Fin: 0h00

Dimanche 28 août 2022

6H30 : Café

Mise en place des panneaux INFORMATIONS

Départ des contrôleurs de circuits :

7h00 gestion des parkings, mise en place des inscriptions.

7h30 Départ sur les ravitaillements, indication des parcours.

INSCRIPTIONS : 7h30

IMPORTANT :

TENUES ASNVB pour les membres organisateur ET GILET FLUO pour les parkings et secouristes

FIN RANDO Repas en commun ASNVB

(Prévoir entrées et desserts)

